

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CCA 800



### « Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,  
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,  
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

#### COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 21 JANVIER 2019- 20 H 00

*L’an deux mille dix-neuf, le vingt et un janvier à vingt heures,*

*Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la Présidence de Monsieur Christian RATTE,  
Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 15 janvier 2019 adressée par le président*

*Nombre de membres en exercice : 28*

*Étaient présents : Patrick GRILLON, (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d’Huin), Jean-Philippe DESCOURVIERES, Bernard BICHET, (Evillers) René MARESCHAL, (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, ~~Martine BOLE~~, Emmanuel BOURIOT, René CHAMBELLAND, Marie-Odile CUENOT, Frédéric DOLE, ~~Stéphanne GARREAU~~, Michel MAGNET, (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), ~~Martine GRASSA~~ (Villeneuve d’Amont), Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)*

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Étaient absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Stéphanne GARREAU à Guy MAGNIN FEYSOT*

*Étaient absent(s)excusé(s) : Martine BOLE, Marie-Odile CUENOT, Frédéric DOLE, Stéphanne GAREAU, Martine GRASSA, Gilles MONNIER,*

*Étaient absent(s) :*

*Secrétaire de séance : Maryse JEANNIN*

#### ORDRE DU JOUR :

- Validation compte rendu n° 33 du 17 décembre 2018
- Délibération pour la création d’un poste d’agent pour le musée
- Indemnité du trésorier
- Usage du terrain de la zone de champs Begaud
- Travaux d’extension du bâtiment scolaire de Goux les Usiers
- Travaux relatifs à l’isolation et au chauffage des locaux de la gendarmerie
- Hotel du Commerce – sollicitation de l’EPF
- Questions diverses

**Intervention de Monsieur PRUNIAUX – Commandant de la compagnie de gendarmerie de Pontarlier**

#### **1. Validation du compte rendu n° 33 du 17 décembre 2018**

Le compte rendu est validé à l’unanimité.

#### **2. Délibération pour la création d’un poste d’agent pour le musée**

Le Président expose qu’il y a lieu de revoir le poste de l’agent du musée.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, :

- Accepte de créer un poste d’adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 22.5/35°
- Accepte de supprimer un poste d’Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe de 25/35°
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

### **3. Indemnité du trésorier**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes et des Régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 instaurant au profit des comptables du Trésor une indemnité d'aide à la confection de budget,

Vu les arrêtés interministériels du 16 septembre 1983 et du 12 juillet 1990, instaurant au profit des receveurs des Communes et des Etablissements Publics locaux une indemnité de conseil,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Agnès OUDOT, receveur de la Communauté de Communes, l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité d'aide à la confection du budget à hauteur de 100 %. Il en est de même pour son prédécesseur, Monsieur David BOUVIER (prora temporis).

### **4. Usage du terrain de la zone de champs Begaud**

Le président expose que la communauté de communes est propriétaire d'une parcelle actuellement utilisée à usage agricole cadastrée territoire de Levier, section ZD, lieu-dit Champs Begaud, N° 266, surface 6 h 33 a 84 ca, libre de tout preneur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président :
  - Soit à prendre des bêtes en pâture,
  - Soit à solliciter la SAFER pour l'établissement d'un bail précaire.
- Autorise le président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Observation 1 de Dominique MAMET :

Il recherche 1 hectare de terrain sur le secteur de Levier – Chapelle d'Huin pour conforter une entreprise de maraîchage.

Réponse : le terrain de la Communauté de communes n'est pas approprié pour ce genre de culture.

Observation 2 d'Emmanuel BOURIOT :

Il propose que le terrain de la zone serve soit à l'épandage des boues de la station d'épuration de Levier, soit à permettre un échange pour trouver un épandage sur la commune

Réponse :

1. le problème des boues de la station d'épuration de Levier est pour l'instant communal, le transfert de la compétence n'étant pas réalisé au profit de la communauté de communes,
2. L'épandage des boues s'effectue que sur des terrains validé par le plan d'épandage ce qui n'est pas le cas du terrain de la communauté de communes,
3. Le terrain est la propriété de la communauté de communes et non pas de la commune de Levier.

### **5. Travaux d'extension du bâtiment scolaire de Goux les Usiers**

Le Président expose que dans le cadre de l'exercice de la compétence école, la communauté de communes envisage le regroupement des deux classes actuellement situées sur la commune de Bians les Usiers sur le site de Goux les Usiers.

Deux classes sont existantes et nécessitent des travaux de rénovation.

Toutefois, une des deux salles ne dispose pas de toilettes et de vestiaires. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une petite extension du bâtiment

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président :

- A consulter un cabinet qui devra établir le permis de construire et assurer le suivi des travaux.
- A Déposer un dossier de subvention au titre de la DETR,
- A signer tous documents afférents à ce dossier

Le Président demande que la répartition liée à l'investissement soit revue entre les communes du Val et la Communauté de Communes

#### **6. Travaux relatifs à l'isolation et au chauffage des locaux de la gendarmerie**

Le Président rappelle qu'il a obtenu l'autorisation du conseil communautaire de consulter le cabinet BELLUCCI afin d'établir un état des lieux lié au mode de chauffage de la gendarmerie.

Celui-ci fait ressortir que l'isolation extérieure du bâtiment est le moyen le plus adapté, présentant le meilleur rapport qualité prix, complété par des poêles à granulés individuels.

Le conseil communautaire, à l'unanimité., autorise le Président à :

- Déposer un dossier de subvention au titre de la DETR,
- Déposer un dossier de subvention au titre de C@P 25
- Saisir le cabinet BELLUCCI pour lancer les consultations d'entreprises,
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **7. Hotel du Commerce – sollicitation de l'EPF**

Le Président expose que dans le cadre de l'exercice de la compétence économique, la communauté de communes a été sollicitée pour reprendre la partie foncière du restaurant « le Commerce » situé sur la commune de Levier

Il rappelle que sur la Route Départementale 72, cet unique restaurant est situé à mi-chemin entre les villes de Salins les Bains et Pontarlier, soit une distance d'environ 40 kms.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président :

- A solliciter l'avis de France Domaine,
- A solliciter l'Etablissement Public Foncier afin que celui-ci porte sur une dizaine d'années (durée à confirmer) l'acquisition de l'immobilier,
- A solliciter un cabinet de maîtrise d'œuvre pour établir un avant-projet sommaire,
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **8. Questions diverses**

##### **Subvention de la communauté de communes relative au développement économique**

Le Président fait part du mécanisme actuellement en vigueur, lié à l'obtention d'aide aux entreprises par le conseil Régional, Départemental, etc..., relatif à des travaux de mise aux normes.

Les institutions tels que Conseil Départemental, Régional, Etat, sollicitées à cet égard ne peuvent intervenir que dans la mesure où l'EPCI sur lequel repose le commerce ou l'entreprise, participe au financement de ces travaux par le versement d'une aide.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur un aide à hauteur de 1 500 € dans le cadre d'un soutien de l'activité économique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une aide de 1 500 €,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Il est précisé que cette aide ne sera versée qu'après obtention de la convention signée par les administrations sollicitées et par le demandeur.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CCA 800

"Espace Levier - Val d'Usiers"

BP 21 - 25270 LEVIER

Le Président,  
Christian RATTE



